



N°513  
Entrée le 21.03.2024  
Chambre des Députés  
Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Claude Wiseler  
Luxembourg, le 22.03.2024  
Chambre des Députés

**Monsieur Claude Wiseler**  
Président de la  
Chambre des Député.e.s  
Luxembourg

Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question à **Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics** concernant la liaison TGV entre Esch-sur-Alzette et Paris.

Dans leur communiqué de presse du 12 mars 2024, les CFL ont annoncé une nouvelle offre TGV du 28 juillet au 11 août 2024 dans le cadre des Jeux olympiques 2024. Grâce à une collaboration entre la SNCF et les CFL, un TGV par jour partira au départ des gares CFL de Rodange et Belval-Université à destination de Paris. Cette offre alternative est devenue nécessaire suite au chantier sur le pont Hammerel à Bettembourg qui impliquera une période de fermeture du trafic prévue jusqu'au 15 septembre, rendant impossible la circulation du TGV depuis Luxembourg-Gare.

Considérant la mise en œuvre temporaire d'une liaison TGV entre Esch-sur-Alzette et Paris, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

- 1) **Pour quelles raisons cette offre n'est-elle pas étendue jusqu'à la réouverture du chantier du pont Hammerel à Bettembourg prévue en septembre 2024 ?**
- 2) **Comment Madame la Ministre juge-t-elle la viabilité d'étendre cette option de manière permanente au-delà de l'achèvement du chantier ?**
- 3) **Existe-t-il des discussions en cours entre les CFL, la SNCF et d'autres partenaires pour évaluer la possibilité et la pertinence d'une pérennisation de cette liaison ?**
- 4) **Comment Madame la Ministre juge-t-elle les avantages socio-économiques d'une telle liaison pour le sud du pays et pour le Grand-Duché dans son ensemble ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

**Meris SEHOVIC**  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

**Réponse de Madame Yuriko Backes, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics,  
à la question parlementaire n° 513 du 21 mars 2024  
de Monsieur le Député Meris Sehovic  
au sujet de la liaison entre Esch et Paris**

L'offre temporaire TGV du 28 juillet 2024 au 11 août 2024, que les CFL ont construite en étroite collaboration avec la SNCF, est motivée par l'attente d'une demande accrue durant les Jeux Olympiques et en raison de la fermeture simultanée de la gare de Bettembourg au trafic voyageurs, avec un vaste dispositif de substitution routière. L'offre consiste en un aller-retour quotidien à destination de Paris et d'un aller-retour quotidien vers Montpellier, au départ de Rodange, en empruntant la ligne passant par Esch-sur-Alzette et ceci en contournant Bettembourg par le triage.

En effet, du 13 juillet 2024 au 11 août 2024, la gare de Bettembourg est inaccessible au trafic voyageurs dus aux travaux au pont Hammerel, à cela s'ajoute le barrage du passage frontière en journée à partir du 13 juillet 2024 jusqu'au 27 juillet 2024. Ce dernier chantier explique l'impossibilité d'étendre l'offre exceptionnelle sur les deux premiers jours des Jeux Olympiques.

A partir du 12 août 2024, la gare de Bettembourg est à nouveau accessible au trafic ferroviaire venant du sud. En contrepartie, le trafic national sur la ligne 60 reprend entre Bettembourg et Rodange. La même ligne connaît un important trafic de fret national et international, se trouvant sur le corridor de fret international Mer du Nord-Méditerranée.

Plusieurs TGV auront donc leur origine et destination à Bettembourg permettant des temps de parcours globaux plus compétitifs.

Les restrictions de capacité sur la ligne 60, entre Rodange et Bettembourg, ne permettent pas de présenter une offre compétitive au niveau de la production.

D'un point de vue commercial, la séparation de l'offre sur deux destinations différentes (Esch/Rodange et Luxembourg) réduirait fortement la lisibilité de l'offre et le nombre de trains par destination dans une zone de chalandise tout de même compacte (30 km entre Rodange et Luxembourg).

Au vu de ces considérations, les CFL, de concert avec la SNCF, maintiendront la Gare de Luxembourg comme unique destination des TGV, après le chantier du pont Hammerel.

Suite à la concertation entre les CFL et la SNCF, il s'avère qu'une offre TGV vers une destination unique, en l'occurrence Luxembourg, à moyen terme via la nouvelle ligne entre Luxembourg et Bettembourg, offre globalement des avantages sur la fréquence, le temps de parcours, la fiabilité ainsi que sur la lisibilité de l'offre.

Luxembourg, le 19 avril 2024

La Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

(s.) Yuriko BACKES